

Président fondateur de l'Association d'amitié Israël-Maroc et Secrétaire Général de l'Association des juifs du Maroc en France



## « La décision royale participe à la préservation du patrimoine immatériel juif du Maroc »

Entretien réalisé par Hakim Arif

Vendredi 30 décembre le Roi Mohammed VI a donné ses hautes instructions aux autorités et instances concernées pour rebaptiser de leur nom d'origine les ruelles et places du quartier Essalam, ex-Hay El Mellah, de la ville de Marrakech, et ce pour préserver la mémoire historique de ces lieux. Le Souverain répondait ainsi à la demande du président de la communauté juive de cette ville et des représentants de cette communauté présents lors de la visite royale. Un communiqué du ministère de l'Intérieur avait précisé, par la même occasion, que « les instructions royales émanent du souci du Souverain(...) de sauvegarder le patrimoine civilisationnel du Royaume, ainsi que le patrimoine culturel de l'ensemble des composantes de la société marocaine'.

Contacté par L'Observateur du Maroc et d'Afrique, Simon Skira. Président fondateur de l'Association d'amitié Israël -Maroc depuis 1996 et Secrétaire Général de l'Association des juifs du Maroc en France, nous fait part de son émotion suite à cette décision.

L'Observateur du Maroc et d'Afrique. Comment vous avez réagi suite à la décision du Roi Mohammed VI concernant la réhabilitation des noms des quartiers de la médina de Marrakech, notamment Hay El Mellah qui retrouve son nom d'antan, quartier Essalam?

Simon Skira : Je ne peux, nous ne pouvons que nous en réjouir. Personnellement, j'ai connu la ville de Marrakech dans ma jeunesse, et plus particulièrement le Mellah. Un quartier où ma famille paternelle était installée jusqu'en 1952. Nous nous félicitons de cette décision royale et je tiens, aussi, à féliciter notre Roi Mohammed VI pour avoir rétabli le nom du Mellah qui, fautil le rappeler, fait partie intégrante et est une des composantes de l'identité marocaine. De même que je suis heureux d'apprendre que cette décision couvre, également, d'autres lieux, qui vont retrouver leurs noms authentiques, comme Talmud Thora. Une démarche, dois-je dire, qui participe à la préservation de la mémoire historique du Mellah, de la ville de Marrakech, et partant de notre mémoire collective.

## Revenons au Mellah, qu'est-ce que vous gardez de l'histoire du lieu?

Ce Mellah a été construit en 1558 sous le règne de Moulay Abdallah. Un Sultan qui a accueilli des Juifs qui ont été chassés d'Espagne et du Portugal. En effet, le Mellah a joué un rôle essentiel pour concentrer les Juifs qui habițaient la ville de Marrakech depuis 1269. Il est aussi intéressant de rappeler qu'au

19è siècle, il y avait pas moins de 35 synagogues et écoles juives au Mellah. C'est vous dire l'ancrage historique que cela représente, mais aussi l'importance symbolique de cette réhabilitation décidée par le Souverain. C'est vous dire, également, le caractère primordial de la conservation de la mémoire juive qui, j'insiste, fait partie de l'identité plurielle du Maroc.

## Pour enchaîner, qu'est-ce que cela représente pour vous?

Personnellement, cela représente la mémoire retrouvée de ma famille qui est arrivée en 1492 d'Espagne et du Portugal, et qui a quitté en 1952. Par ailleurs, j'estime que le fait de rénover le cimetière juif avoisinant le Mellah, qui s'étale sur une superficie de cinq hectares, où mes ancêtres sont enterrés, dont la dernière est ma grandmère paternelle, fait aussi partie de ces « retrouvailles » qu'on ne pourrait décrire. Pour moi, comme pour d'autres aussi, le Maroc est un modèle à suivre, qui plus est occupe une place de choix en tant que terre de tolérance, doublée de sa volonté jamais démentie d'instaurer la paix notamment au Proche-Orient. En effet, la diaspora juive marocaine, forte d'environ un million, dont 800.000 en Israël, a une idée fixe et positive sur les efforts de nos Rois pour la paix dans cette partie du monde. Mais aussi pour cette volonté actée relative à la préservation du patrimoine immatériel juif au Marec \*